



À : Tous les TA/P secteur Chaudière-Appalaches

De : Direction des opérations

En vigueur le : 31 juillet 2013

Révisée le : 06 septembre 2023

Objet : Système d'alarme dans les points de service

OBJECTIF

S'assurer de la sécurité des TA/P à l'intérieur des points de service du Groupe CAMBI.

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Les points de service suivant sont dotés de système d'alarme contre les incendies ou fuite de gaz tel que CO ou propane : Thetford Mines, Saint-Georges, Saint-Joseph, East-Broughton, Lac-Échemin, La Guadeloupe et Sainte-Justine.

Si une alarme se déclenche, voici la procédure que la compagnie d'alarme effectuera :

1. Si une fausse alarme se déclenche accidentellement, arrêter l'alarme sonore en composant le code 1234 sur le clavier du système;
2. La centrale d'alarme appellera sur les lieux pour confirmer l'annulation de l'alarme et vous demandera, par la suite, le mot de passe pour annuler. Le mot de passe est le suivant : CAMBI.
3. S'il n'y a aucune réponse sur les lieux, ou si le mot de passe n'est pas connu, la compagnie d'alarme avisera le service d'incendie et communiquera avec M. Mario Vallée.